

**Conférence des Parties agissant comme réunion  
des Parties à l'Accord de Paris****Rapport de la Conférence des Parties agissant comme  
réunion des Parties à l'Accord de Paris sur la deuxième  
partie de sa première session, tenue à Bonn  
du 6 au 18 novembre 2017****Première partie : Délibérations**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1–2	3
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	3–17	3
A. Adoption de l'ordre du jour .....	3	3
B. Application du règlement intérieur de la Conférence des Parties .....	4	3
C. Élection de membres supplémentaires du Bureau .....	5–6	3
D. Organisation des travaux .....	7–10	4
E. État de la ratification de l'Accord de Paris .....	11–12	4
F. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	13–14	4
G. Participation .....	15–16	4
H. Documents .....	17	5
III. Questions se rapportant à la mise en œuvre de l'Accord de Paris (Point 3 de l'ordre du jour).....		5
IV. Réunion de haut niveau (Point 4 de l'ordre du jour).....		5
V. Questions diverses (Point 5 de l'ordre du jour).....		5
VI. Conclusion des travaux de la session (Point 6 de l'ordre du jour) .....	18–21	5
A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.....	19	5
B. Clôture de la session .....	20–21	5



Annexes

Parties à l'Accord de Paris, Parties à la Convention dotées du statut d'observateur auprès de l'Accord de Paris États dotés du statut d'observateur participant à la deuxième partie de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.....	7
---	---

**Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties  
agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à la deuxième  
partie de sa première session**

**Résolution adoptée par la Conférence des Parties agissant comme  
réunion des Parties à l'Accord de Paris**

*Résolution*

2/CMA.1 Remerciements au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et aux habitants de la ville de Bonn .....	9
---	---

## I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 16 de l'Accord de Paris, a repris ses travaux à l'occasion de la deuxième partie de sa première session le 6 novembre 2017, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Bonn (Allemagne). La deuxième partie de la première session de la CMA a été ouverte par son président, M. Frank Bainimarama<sup>1</sup>.

2. La reprise des travaux a été immédiatement suivie d'une séance plénière conjointe de la Conférence des Parties (COP), de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et de la CMA, lors de laquelle des déclarations liminaires ont été prononcées<sup>2</sup>.

## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. La CMA a adopté l'ordre du jour de sa première session à sa 5<sup>e</sup> séance, le 16 novembre 2016<sup>3</sup>. L'ordre du jour adopté et les annotations figurent dans le document FCCC/PA/CMA/2017/1.

### B. Application du règlement intérieur de la Conférence des Parties

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 8<sup>e</sup> séance, le 6 novembre, le Président a rappelé que, conformément au paragraphe 5 de l'article 16 de l'Accord de Paris et à la décision 2/CMA.1, le projet de règlement intérieur de la COP s'appliquait *mutatis mutandis* au titre de l'Accord de Paris.

### C. Élection de membres supplémentaires du Bureau

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

5. La CMA a examiné ce point à sa 8<sup>e</sup> séance, puis à sa 18<sup>e</sup> séance, le 18 novembre. À la 18<sup>e</sup> séance, le Président a fait savoir à la CMA qu'un candidat au Bureau désigné par les États d'Asie et du Pacifique représentait une Partie à la Convention qui n'était pas encore partie à l'Accord de Paris et que la CMA élirait par conséquent au Bureau un nouveau membre représentant une Partie à l'Accord de Paris.

6. Sur proposition du Président, la CMA a engagé les États d'Asie et du Pacifique à soumettre la candidature manquante à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et au plus tard le 31 janvier 2018. Conformément à la pratique établie, une fois que la Secrétaire

<sup>1</sup> La deuxième partie de la première session de la CMA s'est tenue parallèlement à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties (COP) et à la treizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Les délibérations de la COP et de la CMP font l'objet de rapports distincts (FCCC/CP/2017/11 et FCCC/KP/CMP/2017/7, respectivement). Les déclarations et l'allocation de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence sont évoquées dans le rapport de la Conférence des Parties.

<sup>2</sup> Voir FCCC/CP/2017/11, par. 38.

<sup>3</sup> FCCC/PA/CMA/2016/3, par. 4.

exécutive aurait reçu celle-ci, le candidat désigné serait réputé élu à la deuxième partie de la première session de la CMA<sup>4</sup>.

#### **D. Organisation des travaux**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

7. À la 8<sup>e</sup> séance, le Président a appelé l'attention de la CMA sur les annotations<sup>5</sup> à l'ordre du jour et a proposé que la CMA suive l'organisation des travaux convenue par la COP<sup>6</sup>.

8. La CMA a décidé de procéder comme l'avait proposé le Président.

9. Le Président a réuni conjointement la COP, à sa 11<sup>e</sup> séance, et la CMA, à sa 17<sup>e</sup> séance, le 17 novembre pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris<sup>7</sup>.

10. Le Président a en outre organisé une séance plénière informelle le 11 novembre pour faire le point des progrès accomplis durant la première semaine de la Conférence et prendre l'avis des Parties sur la façon dont il convenait de procéder au cours de la deuxième semaine afin que les travaux soient couronnés de succès<sup>8</sup>.

#### **E. État de la ratification de l'Accord de Paris**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

11. À la 8<sup>e</sup> séance, le Président a informé la CMA qu'au 6 novembre 2017, 168 Parties à la Convention avaient ratifié l'Accord de Paris.

12. Sur proposition du Président, la CMA a pris note de cette information et invité les Parties à la Convention qui ne l'avaient pas encore fait à accélérer leur ratification.

#### **F. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

13. À la 18<sup>e</sup> séance, le Président a fait état du rapport sur la vérification des pouvoirs<sup>9</sup>, dans lequel il était indiqué que le Bureau, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur tel qu'il était appliqué, avait examiné et approuvé les pouvoirs des représentants des Parties.

14. À la même séance, compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires présentés, la CMA a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session<sup>10</sup>.

#### **G. Participation**

15. Des représentants de 168 Parties à l'Accord de Paris, de 26 Parties à la Convention dotées du statut d'observateur auprès de l'Accord de Paris et d'un État observateur, dont la liste figure en annexe, ont participé à la session tenue à Bonn<sup>11</sup>.

<sup>4</sup> On trouvera la liste des membres du Bureau de la vingt-troisième session de la COP, de la treizième session de la CMP et de la deuxième partie de la première session de la CMA dans le document FCCC/CP/2017/11, par. 17.

<sup>5</sup> FCCC/PA/CMA/2017/1.

<sup>6</sup> FCCC/CP/2017/11, par. 19 et 25 à 30.

<sup>7</sup> Voir <https://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-11th-meeting-of-the-cop-and-17th-meeting-of->. On trouvera un résumé de cette séance conjointe dans le document FCCC/CP/2017/11, par. 66.

<sup>8</sup> Voir <https://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/informal-stocktaking-plenary-by-the-president>.

<sup>9</sup> FCCC/CP/2017/10–FCCC/KP/CMP/2017/7–FCCC/PA/CMA/2017/2.

<sup>10</sup> On trouvera la liste des pouvoirs supplémentaires présentés après la publication du rapport sur la vérification des pouvoirs dans le document FCCC/CP/2017/11, par. 46.

16. Conformément à la décision 2/CMA.1, les décisions prises par la COP sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'appliquent également à la CMA. On trouvera la liste des organisations nouvellement admises en qualité d'observateurs aux sessions de la COP, de la CMP et de la CMA dans le document FCCC/CP/2017/2<sup>12</sup>.

## **H. Documentation**

17. Les documents dont la CMA était saisie à la deuxième partie de sa première session peuvent être consultés sur le site de la Convention<sup>13</sup>.

## **III. Questions se rapportant à la mise en œuvre de l'Accord de Paris**

(Point 3 de l'ordre du jour *non traité*)

## **IV. Réunion de haut niveau**

(Point 4 de l'ordre du jour)<sup>14</sup>

## **V. Questions diverses**

(Point 5 de l'ordre du jour *non traité*)

## **VI. Conclusion des travaux de la session**

(Point 6 de l'ordre du jour)

18. À la 15<sup>e</sup> séance de la COP tenue conjointement avec la 14<sup>e</sup> séance de la CMP et la 19<sup>e</sup> séance de la CMA le 18 novembre, des représentants de groupes de Parties et d'organisations admises en qualité d'observateurs ont prononcé des déclarations finales<sup>15</sup>.

### **A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris**

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

19. À sa 20<sup>e</sup> séance, le 18 novembre, la CMA a examiné le projet de rapport sur la deuxième partie de sa première session et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à achever ledit rapport selon les indications du Président et avec le concours du secrétariat.

### **B. Clôture de la session**

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

20. À sa 20<sup>e</sup> séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la résolution 2/CMA.1 intitulée « Remerciements au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et aux habitants de la ville de Bonn ».

<sup>11</sup> Pour une liste des représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales ayant participé à la session, voir le document FCCC/CP/2017/11, par. 48.

<sup>12</sup> Pour un compte rendu détaillé des délibérations concernant le point subsidiaire de l'ordre du jour de la Conférence des Parties relatif à l'admission d'organisations en qualité d'observateurs, voir le document FCCC/CP/2017/11, par. 18.

<sup>13</sup> [http://unfccc.int/meetings/bonn\\_nov\\_2017/session/10378/php/view/documents.php](http://unfccc.int/meetings/bonn_nov_2017/session/10378/php/view/documents.php) et [http://unfccc.int/meetings/bonn\\_nov\\_2017/in-session/items/10495.php](http://unfccc.int/meetings/bonn_nov_2017/in-session/items/10495.php).

<sup>14</sup> Voir le document FCCC/CP/2017/11, par. 154 à 159.

<sup>15</sup> Voir le document FCCC/CP/2017/11, par. 163 à 165.

21. À la même séance, le Président a constaté que la CMA avait achevé les travaux de la deuxième partie de sa première session et reprendrait cette session pour une troisième partie à l'occasion de la vingt-quatrième session de la COP et de la quatorzième session de la CMP (décembre 2018).

## Annexe

### **Parties à l'Accord de Paris, Parties à la Convention dotées du statut d'observateur auprès de l'Accord de Paris et États dotés du statut d'observateur participant à la deuxième partie de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris**

[Anglais seulement]

#### **A. Parties to the Paris Agreement**

Afghanistan	Cook Islands	India
Albania	Costa Rica	Indonesia
Algeria	Côte d'Ivoire	Ireland
Andorra	Croatia	Israel
Antigua and Barbuda	Cuba	Italy
Argentina	Cyprus	Jamaica
Armenia	Czechia	Japan
Australia	Democratic People's Republic of Korea	Jordan
Austria	Denmark	Kazakhstan
Azerbaijan	Djibouti	Kenya
Bahamas	Dominica	Kiribati
Bahrain	Dominican Republic	Lao People's Democratic Republic
Bangladesh	Ecuador	Latvia
Barbados	Egypt	Lesotho
Belarus	El Salvador	Liechtenstein
Belgium	Estonia	Lithuania
Belize	Ethiopia	Luxembourg
Benin	European Union	Madagascar
Bhutan	Fiji	Malawi
Bolivia (Plurinational State of)	Finland	Malaysia
Bosnia and Herzegovina	France	Maldives
Botswana	Gabon	Mali
Brazil	Gambia	Malta
Brunei Darussalam	Georgia	Marshall Islands
Bulgaria	Germany	Mauritania
Burkina Faso	Ghana	Mauritius
Cabo Verde	Greece	Mexico
Cambodia	Grenada	Micronesia (Federated States of)
Cameroon	Guatemala	Monaco
Canada	Guinea	Mongolia
Central African Republic	Guyana	Morocco
Chad	Haiti	Myanmar
Chile	Honduras	Namibia
China	Hungary	Nauru
Comoros	Iceland	Switzerland
Congo	Saint Lucia	Tajikistan
Nepal	Saint Vincent and the Grenadines	Thailand
Netherlands	Samoa	Timor-Leste
New Zealand	Sao Tome and Principe	Togo
Niger	Saudi Arabia	Tonga
Nigeria		
Niue		

Norway	Senegal	Tunisia
Pakistan	Serbia	Turkmenistan
Palau	Seychelles	Tuvalu
Panama	Sierra Leone	Uganda
Papua New Guinea	Singapore	Ukraine
Paraguay	Slovakia	United Arab Emirates
Peru	Slovenia	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Philippines	Solomon Islands	United States of America
Poland	Somalia	Uruguay
Portugal	South Africa	Vanuatu
Qatar	Spain	Venezuela (Bolivarian Republic of)
Republic of Korea	Sri Lanka	Viet Nam
Republic of Moldova	State of Palestine	Zambia
Romania	Sudan	Zimbabwe
Rwanda	Swaziland	
Saint Kitts and Nevis	Sweden	

## **B. Parties to the Convention that are observers to the Paris Agreement**

Angola	Lebanon	Suriname
Burundi	Liberia	Syrian Arab Republic
Colombia	Libya	The former Yugoslav Republic of Macedonia
Democratic Republic of the Congo	Montenegro	Turkey
Equatorial Guinea	Mozambique	United Republic of Tanzania
Guinea-Bissau	Nicaragua	Uzbekistan
Iran (Islamic Republic of)	Oman	Yemen
Iraq	Russian Federation	
Kuwait	South Sudan	
Kyrgyzstan		

## **C. Observer States**

Holy See

---

**Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence  
des Parties agissant comme réunion des Parties  
à l'Accord de Paris à la deuxième partie  
de sa première session**

**Résolution 2/CMA.1**

**Remerciements au Gouvernement de la République fédérale  
d'Allemagne et aux habitants de la ville de Bonn**

**Résolution soumise par les Fidji**

*La Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris,*

*Réunies à Bonn du 6 au 17 novembre 2017 au siège du secrétariat,*

1. *Expriment leur profonde gratitude* au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne pour leur avoir permis de tenir à Bonn la vingt-troisième session de la Conférence des Parties, la treizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et la deuxième partie de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ;

2. *Prient* le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne de remercier, de la part de la Conférence des Parties, de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, la ville de Bonn et ses habitants de leur hospitalité et de l'accueil chaleureux qu'ils ont réservés aux participants.

*20<sup>e</sup> séance plénière  
18 novembre 2017*